

## Service Public d'Assainissement Non Collectif

### Demande de Travaux - Création/Réhabilitation d'un assainissement non collectif

#### Réservé à l'administration

Commune de : .....

N° d'enregistrement : ..... Date réception du dossier : .....

#### Propriétaire

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse actuelle : .....

Tél. ....

#### Adresse du terrain

Commune : ..... Lieu-dit : .....

Section et Parcelle(s) : .....

#### Réalisation du projet d'assainissement (si différent du propriétaire)

Société/nom concepteur : .....

Adresse : .....

Responsable du chantier : ..... Tél. ....

#### Nature du projet

- Installation liée à une construction neuve avec permis de construire     Réhabilitation de l'existant
- avec permis de construire  
 sans permis de construire

#### Pièces à fournir

- 1 - Un plan de situation, carte IGN 1/25000
- 2 - Un plan de masse du dispositif au 1/200 ou 1/500, en indiquant :
- a- l'emplacement du pré-traitement (*fosse toutes eaux, pré-filtre, bac dégraisseur, regard de contrôle*) et la distance par rapport à votre habitation
  - b- l'emplacement de la ventilation de votre fosse
  - c- le tracé des canalisations évacuant les eaux usées de l'habitation et le tracé exact des voies d'accès au garage - parking
  - d- la topographie du terrain, en indiquant par une flèche, la pente générale
  - e- l'emplacement du traitement (*tranchées, filtre à sable...*) en notant les distances par rapport à votre habitation, aux limites séparatives de propriétés
  - f- les arbres et la végétation, les surfaces imperméables
  - g- les bâtiments annexes ou en projet (*garages, piscines*), l'utilisation d'un chauffage de type « géothermie »
  - h- indiquez nous l'éventuelle présence de puits dans un rayon de 35 mètres, mesurez cette distance à partir de votre système d'infiltration
  - i- la présence de mare, étang, zone humide, fossé
- 3 - Profil hydraulique de la filière indiquant les côtes par rapport au terrain naturel et fini
- 4 - Si vous faites appel à un bureau d'études privé, la copie du rapport

## A - CARACTÉRISTIQUES DU BÂTIMENT

Type de locaux :  habitation  autre (préciser) : .....

Résidence :  principale  secondaire Alimentation en eau potable :  adduction publique  alimentation privée

Nombre d'utilisateurs : ..... Nombre de chambres : ..... Nombre de pièces principales au total : .....

## B - CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN ET SON ENVIRONNEMENT

### TERRAIN

Superficie totale du terrain : .....

Type d'occupation du terrain : ..... (pré, friche, culture, surface revêtue, bois, pelouse...)

Pente générale du terrain :  <2%  2 à 8 %  8 à 15 %  >15 %

### EAU SOUTERRAINE

Nappe d'eau souterraine à moins de 1 mètre de profondeur :  oui  non

Présence de puits, sources ou captages dans un rayon de moins de 35 mètres du système de traitement :  oui  non

Si oui, destiné à la consommation humaine ?  oui  non

Distance par rapport au dispositif de traitement : .....

### DESTINATION DES EAUX PLUVIALES

réseaux de surface (fossé, caniveaux,...)  infiltration sur la parcelle (écoulement libre, puits infiltration...)

rétention (cuve, mare)  autre (préciser) : .....

**Rappel : le rejet des eaux pluviales vers la filière d'assainissement (fosse ou drains d'infiltration) est interdit.**

### LES ÉTUDES RÉALISÉES SUR LE TERRAIN

Une étude de sol a-t-elle été réalisée par un bureau d'étude ?  oui  non

Une étude de définition de filière d'assainissement a-t-elle été réalisée ?  oui  non

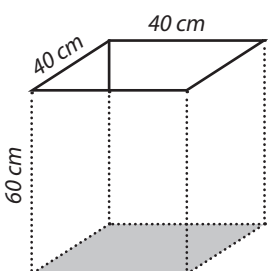
Si oui, joindre une copie du rapport au présent dossier et utiliser les résultats de l'étude pour remplir ce formulaire.

Si non, compléter ci-dessous l'encadré de description du sol en renseignant les résultats des tests d'infiltrations simplifiés. (Méthodologie des tests décrite ci-dessous)

### DESCRIPTION DU SOL

En matière d'assainissement non collectif, le choix de la filière de traitement à mettre en place est fonction de l'aptitude du sol à recevoir et infiltrer les eaux usées. Nous vous proposons de réaliser une petite étude, en vous accompagnant pas à pas, afin de découvrir votre sol.

**Vous pouvez ainsi creuser au minimum 3 trous dans la zone où vous souhaitez implanter votre assainissement, de 40 cm x 40 cm de côté et d'au moins 60 cm de profondeur.** Au cours de cette phase, décrivez votre sol, indiquez par exemple la couleur de la terre, notez la présence éventuelle de tâches d'argile.



### NATURE DU SOL

Observations : .....

.....

.....

.....

.....

.....

### CONDITIONS GÉNÉRALES

Date de réalisation des tests : .....

Conditions météo des 2 derniers jours :

- Sec  Humide  
 Pluie  Forte pluie

Végétation dominante

- Jonc  Bruyère  
 Autre

Ruisseau, étang proche

- Non  Oui

Affleurement de roche

- Non  Oui

### TEST DE PERMÉABILITÉ SIMPLIFIÉ

#### Méthodologie

Les trous que vous aurez réalisés ci-avant sont à remplir d'eau claire afin de mesurer la vitesse à laquelle le terrain absorbe l'eau. Il est nécessaire au préalable de saturer d'eau le sol.

Ainsi, à partir des 3 trous de 40 cm par 40 cm et de 60 cm de profondeur à l'emplacement envisagé du futur traitement :

**1-Ajouter et maintenir un niveau d'eau dans chaque trou à plus de 20 cm au-dessus du fond pendant 4 heures,**

**2-Une fois l'eau totalement absorbée, mettre 10 litres d'eau dans chaque trou et chronométrer le temps d'infiltration.**

**3-Reporter enfin les résultats obtenus dans le tableau ci-dessous (en heures ou minutes)**

#### TEMPS D'INFILTRATION

TEST 1	
TEST 2	
TEST 3	

## C - DÉFINITION DE LA FILIÈRE

Rappel : le choix de la filière d'assainissement non collectif ainsi que la maîtrise d'oeuvre NE SONT PAS de la responsabilité du SPANC.

### PRÉTRAITEMENT DES EAUX USÉES

Les eaux ménagères (cuisine & salle de bain) et les eaux vannes (WC) sont-elles traitées ensemble ?  oui  non

Fosse toutes eaux : volume : .....

Pré-filtre décolloïdeur (fortement recommandé) :  oui  non

indépendant, volume : .....  intégré à la fosse

Bac à graisse (obligatoire si sortie eaux cuisines est à + 10 m fosse)  oui  non

cuisine seule raccordée (200 l)  cuisine + salle d'eau raccordées (500l)

Volume retenu : .....

Autre (chasse à auget...) : .....

La ventilation est-elle prévue au dessus des locaux d'habitation (obligatoire) ?  oui  non

Diamètre ventilation : .....

Un extracteur est-il prévu ?  oui  non

### TRAITEMENT DES EAUX PRÉ-TRAITÉES

Tranchées d'épandage :  épandage sur terrain plat  épandage sur sol en pente (>5%)

Linéaire global : ..... Nombre de tranchées : .....

Longueur unitaire des tranchées : .....

Filtre à sable vertical non drainé : Longueur : ..... Largeur : ..... Surface : .....

Filtre à sable vertical drainé \* : Longueur : ..... Largeur : ..... Surface : .....

Terre d'infiltration (en zone inondable ou rochers) \* : Longueur : ..... Largeur : ..... Surface : .....

Longueur : ..... Largeur : ..... Surface : .....

Toilettes sèches

Autres filières agréées (filière compacte, microstation) \*

Modèle : ..... Nbre EH : ..... Fabricant : .....

N° Agrément : .....

### POSTE DE RELEVAGE

Avec un poste de relevage :  oui  non

de l'habitation vers le prétraitement

du prétraitement vers le traitement

du traitement vers l'exutoire

### EXUTOIRE DES EAUX TRAITÉES (pour filières marquées d'une \*)

Tranchées de dispersion : linéaire et nbre tranchées : .....

Fossé : Prop. / Gestionnaire : ..... (Autorisation écrite du gestionnaire à fournir)

Autre (aire de dispersion...) : .....

## D - ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire s'engage :

1. à respecter les règles techniques de réalisation du système (Arrêté du 7 mars 2012 et du DTU 64.1),
2. à réaliser l'installation uniquement après réception de l'avis favorable sur le projet et conformément au projet accepté,
3. à réaliser les travaux dans un délai maximal de 2 ans à compter de la réception de l'avis favorable délivré par le service,
4. à avertir le service du SPANC 48 H minimum avant le début des travaux et avant la fermeture du dispositif, à ne recouvrir l'installation qu'après avis du service sur sa conformité. Le non-respect de cette disposition expose le pétitionnaire à la non délivrance du certificat de mise en service pour son installation d'assainissement autonome,
5. à régler les frais de dossier :
  - Réhabilitation de l'existant suite à un diagnostic datant de moins d'un an, et hors cadre de vente :  
→ 130 € (une seule fois pour les 2 phases : conception du projet / réalisation des travaux)
  - Construction neuve ou réhabilitation de l'existant :  
→ 260 € (facturation en 2 fois : 130 € à la conception et 130 € à la réalisation)
  - Construction neuve ou réhabilitation de l'existant avec étude de sol réalisée par un bureau d'étude :  
→ 200 € (facturation en 2 fois : 70 € à la conception et 130 € à la réalisation)

Fait à ..... Le .....

Signature du propriétaire,

## E - AVIS DU SERVICE

### Avis favorable

La filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

### Avis défavorable

La filière d'assainissement n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et à l'ensemble des contraintes environnementales du terrain étudié.

### Avis favorable avec réserves

Commentaires

Fait à ..... Le .....

Le Président du SPANC  
Christian DESROCHE

